



REYL FRANCE REÇOIT UN NOUVEL AGRÉMENT POUR LA GESTION ALTERNATIVE !

Paris - le 2 mars 2009 - Reyl France a reçu un nouvel agrément de l'Autorité des Marchés Financiers qui l'autorise à sélectionner et à incorporer des fonds de placement alternatifs dans ses mandats de gestion dynamiques afin d'optimiser notamment la diversification de ses portefeuilles.

Pour obtenir son nouvel agrément, [Reyl France](#) a satisfait en tous points aux exigences de l'Autorité des Marchés Financiers. Elle a su notamment apporter les meilleures garanties sur des points essentiels comme la formalisation de ses procédures, la matérialisation de ses contrôles, la conduite de diligences, la fiabilité de son organisation et la traçabilité de ses décisions d'investissement.

Dans le cadre de la demande d'agrément, [Reyl France](#) a réussi à démontrer que les moyens humains et techniques mis en œuvre en interne assuraient à ses clients un contrôle optimal des risques associés à l'activité de gestion alternative indirecte.

[Reyl France](#) a pu s'appuyer aussi sur les ressources du Groupe REYL basé à Genève. Les travaux de ses analystes, les outils spécifiques développés par ses gestionnaires et sa base de données qui répertorie près de dix mille fonds alternatifs dans le monde ont constitué pour [Reyl France](#) un renfort précieux.

En France, 530 sociétés de gestion de portefeuilles bénéficient d'un agrément général de l'AMF, mais elles ne sont que 79 - moins d'une sur sept - à pouvoir exercer cette activité de multi gestion alternative avec l'aval de l'autorité de tutelle.

Plus rigoureuse que la Securities and Exchange Commission, l'AMF a établi un cadre réglementaire très strict pour veiller à la sécurité des épargnants qui souhaitent accéder aux stratégies de gestion alternative. Les contraintes imposées par l'AMF ont ainsi valu aux OPCVM français une exposition moindre aux fonds Madoff.

La gestion alternative en France

Au 31 décembre 2008 (source : AMF)

- 333 OPCVM de fonds alternatifs (sur 11 487 OPCVM français)
- EUR 22,7 milliards d'encours sous gestion (sur EUR 1242 milliards d'encours sous gestion pour l'ensemble des OPCVM français)
- 79 sociétés agréées pour la gestion alternative indirecte
- 42 sociétés agréées pour la gestion alternative directe

Tous les OPCVM de droit français peuvent investir dans des fonds alternatifs. Toutefois, dès lors qu'un OPCVM de droit français est exposé à plus de 10 % en fonds alternatifs, que ce soit en parts ou actions de fonds d'investissement de droit étranger, d'OPCVM ARIA, d'OPCVM contractuels et de FCIMT8, il doit être enregistré par l'AMF comme relevant de la classification « OPCVM de fonds alternatifs ».

TROIS QUESTIONS À DOROTHÉE MARTY

Quel est l'intérêt pour Reyl France d'obtenir ce nouvel agrément de l'AMF alors que la gestion alternative n'a jamais été aussi décriée qu'aujourd'hui ?

A terme, nous pensons que **la gestion alternative continuera de jouer un rôle régulateur dans les portefeuilles**. Elle permet une meilleure diversification des risques puisqu'elle n'est pas liée à l'orientation des marchés.

Dans l'immédiat, nous ne voyons aucune urgence à recourir à ces produits, mais nous sommes cependant ravis de recevoir cet agrément car il honore la qualité de nos pratiques et la rigueur des procédures de contrôle que nous avons mises en place au fil des années. Grâce à elles, nous avons su éviter des pièges comme les CDOs ou les fonds Madoff. **La préservation des actifs de nos clients** est au cœur de nos préoccupations et l'obtention de cet agrément le prouve une nouvelle fois.

Dans quelle mesure peut-on encore inclure aujourd'hui des fonds alternatifs dans un portefeuille ?

La gestion alternative n'est pas responsable à elle seule de la chute des marchés, loin de là. Ses encours ne représentent qu'une part assez faible de la capitalisation boursière mondiale : moins de 3% si je ne prends pas en compte les effets de levier. **Le Dow Jones et le Cac 40 ont perdu en 2008 deux fois plus que l'indice des hedge funds.**

S'il est vrai que la gestion alternative n'a pas tenu ses promesses de performance absolue, **certains de ses fonds restent très attractifs** car ils recourent peu aux effets de levier, n'ont pas de contraintes de liquidité et offrent de bons rendements quels que soient les cycles de marché.

Ensuite, nous gardons toujours à l'esprit que la gestion alternative n'est pas une finalité en soi. Dans un portefeuille, ses proportions doivent varier selon les profils de risque, selon les stratégies d'investissement et les opportunités.

Que faut-il à la gestion alternative pour retrouver la confiance des investisseurs ?

Elle aura le mérite de faire place nette et de distinguer les meilleurs hedge funds, ceux qui jouent un rôle primordial sur les marchés : ils en explorent les limites pour en lisser les inefficiences.

En France, à la différence de la SEC, l'AMF a su imposer à la gestion alternative des régulations qui en facilitent l'accès. En obligeant les sociétés de gestion à obtenir un agrément pour la gestion alternative directe et un autre pour la gestion alternative indirecte, **l'AMF a mis en place un double filtre qui offre d'excellentes garanties aux investisseurs**. Je pense également aux limites imposées aux fonds ARIA en termes d'effet de levier. **Je ne vois donc aucune raison de douter du retour sur scène de la gestion alternative.**



Dorothée Marty
Présidente
REYL & CIE (France) S.A.S.

A propos du GROUPE REYL

Basée à Genève et à Paris, **REYL & CIE** couvre trois **principaux secteurs d'activité**. La gestion de fonds de placement aussi bien traditionnels qu'alternatifs regroupés sous la marque **Reyl Funds**, la gestion de portefeuilles et enfin l'activité de bureau privé menée par **Reyl Private Office**.

REYL & CIE exerce son activité sous le contrôle direct de la Commission Fédérale des Banques et de la Banque Nationale Suisse. REYL & CIE (France) S.A. est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en tant que société de gestion de portefeuilles.

A propos de Reyl France

Si la création de **Reyl France** repose sur la solidité et le dynamisme d'un groupe établi à Genève depuis maintenant 35 ans, sa vocation première consiste à élaborer des méthodes de gestion exclusivement destinées à sa clientèle française.

Reyl France s'inscrit dans le prolongement naturel des activités **REYL & CIE**. Son acte de baptême est l'agrément de société de gestion de portefeuilles que l'Autorité des Marchés Financiers lui a délivré en août 2004. Pour réussir son implantation en France, **REYL & CIE** a souhaité accorder à sa filiale une réelle autonomie. Cette latitude a permis à **Reyl France d'adapter avec efficacité son approche aux particularités françaises en termes d'optimisation patrimoniale, de cadre réglementaire et de jurisprudence**.

Au-delà de la personnalisation des services et de la responsabilisation des gérants, principes fondateurs de l'activité de gestion chez **REYL & CIE**, **Reyl France** a su développer ses atouts propres: choix de l'architecture ouverte afin d'améliorer la sélection de produits financiers; engagement avec le groupe Crédit Mutuel - CIC, banque dépositaire et acteur de premier ordre sur le marché bancaire français; enfin, enrichissement de l'offre avec **une gamme étendue de contrats d'assurance-vie, de contrats de capitalisation et de solutions patrimoniales destinées à optimiser l'allègement fiscal**.

Animée par le désir de proposer à ses clients des services de plus en plus qualifiés, **Reyl France** a obtenu un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers l'autorisant à incorporer des outils de gestion alternative dans ses mandats pour en optimiser la gestion.

Jour après jour, **Reyl France** s'applique à identifier **les meilleures opportunités dans les domaines du patrimoine et de la fiscalité**. Pour fructifier, un patrimoine doit évoluer. Le rôle de **Reyl France** consiste à anticiper, à préparer et à faciliter avec ses clients toutes les étapes de cette évolution.

Press Contacts

The Desk Paris
Angélique d'Esteve
Phone : +33 (0) 1 45 61 95 75
Mobile : +33 (0) 6 08 32 74 15
a.desteve@thedesk.fr